Ville de Créteil

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Affaire n° : [2] R2017-3-1-037/038

Rapporteur : M Lenaque

Commission : FINANCES

Date : 16 Juin 2017 à 19H

Avis : Mayenta

Décision :

Décision du conseil municipal

Service : Finances :

Poste : 36.71

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : **BUDGET PRINCIPAL :**
- Approbation du compte administratif pour l'exercice 2016
- Affectation du résultat de l'exercice 2016

Madame, Monsieur,

Le compte administratif de l'année 2016 retrace la mise en œuvre des divers engagements décidés par notre commune.

A cet égard, l'exécution du budget 2016 s'inscrit dans la continuité des exercices passés en associant un important volume d'investissements, répondant aux besoins des Cristoliens, une maîtrise du fonctionnement de la collectivité et une amélioration de la situation financière de la collectivité.

L'exécution du budget principal de la commune, constitué par le budget primitif et les deux décisions modificatives, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 205 253 295,61 €, contre 173 663 185,02 € en 2015, dont :

- 167 083 649,69 € en fonctionnement, contre 140 517 407,91 € en 2015 ;
- 38 169 645,92 € en investissement, contre 33 145 777,11 € en 2015.

Le montant des recettes de l'année 2016 s'établit à 210 977 056,00 €, contre 176 543 906,68 € en 2015, dont :

- 178 129 372,35 € en fonctionnement, contre 146 953 711,60 € en 2015,
- 32 847 683,65 € en investissement, contre 29 590 195,08 € en 2015.

A la clôture de l'exercice 2016, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 16 943 980,57 € et un déficit d'investissement de 9 391 482,50 € après l'intégration des restes à réaliser (6 176 347,91 € de dépenses et 5 576 413,74 € de recettes).

A la clôture de l'exercice 2016, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 16 943 980,57 € et un déficit d'investissement de 9 391 482,50 € après l'intégration des restes à réaliser (6 176 347,91 € de dépenses et 5 576 413,74 € de recettes).

L'exécution du budget dégage structurellement un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement du fait de l'application des règles comptables dans le cadre de la nomenclature M 14. En effet, une quote-part de l'autofinancement correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution. Il constitue ainsi une dépense en moins de fonctionnement qui génère l'excédent de cette section et une recette en moins d'investissement qui génère le déficit de cette section. Il revient à l'ordonnateur, à l'occasion du vote du compte administratif, d'équilibrer, par affectation, les deux sections.

Après affectation de 9 381 482,50 € à la section d'investissement pour combler le déficit comme nous y obligent les règles comptables, l'excédent de fonctionnement est ramené à 7 562 498,07 €.

Cet excédent a été repris en recettes de fonctionnement du budget primitif 2017 dont il est un élément de l'équilibre.

La première partie de ce rapport est consacrée à l'exécution de la section d'investissement.

La deuxième partie est dédiée à l'exécution de la section de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 38 169 645,92 € auxquelles il convient d'ajouter 3 459 586,06 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2015 et 6 176 347,91 € de dépenses prévues en 2016 et reportées en 2017 (restes à réaliser). Ces dépenses reportées ont été présentées dans le cadre de l'examen du budget primitif 2017.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2016 se répartissent de la façon suivante :

TOTAL : 38 169 645,92 €

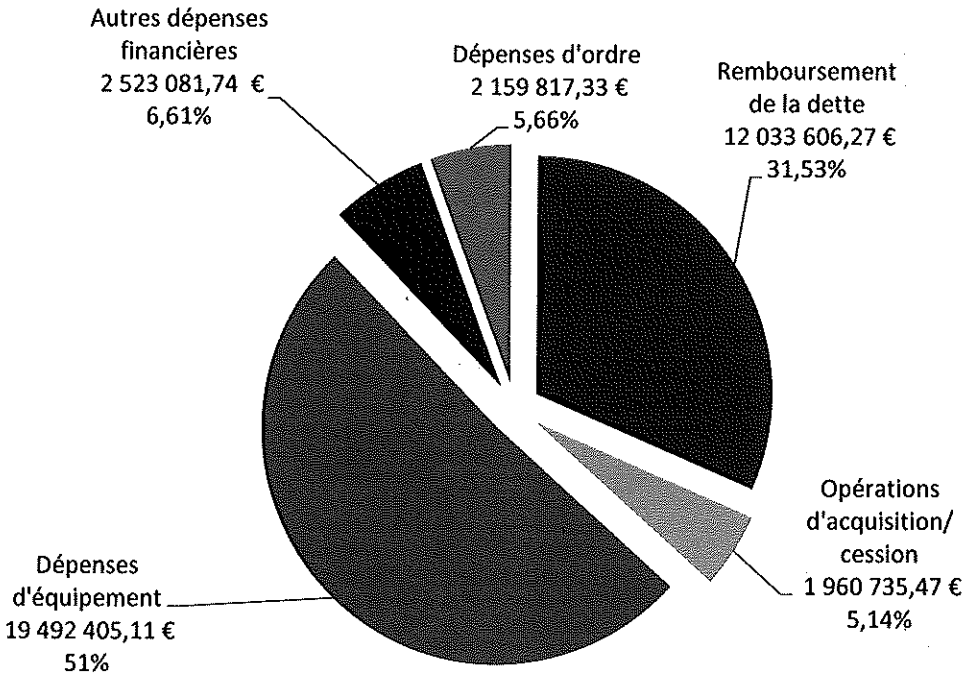

1.1 - LES DEPENSES DIRECTES D'EQUIPEMENT

(19 492 405,11 € en 2016 contre 13 310 658,52 € en 2015)

Les crédits consommés en 2016 et ceux qui se trouvent reportés en 2017 s'élèvent à 25 874 238,23 €, contre 19 707 890,32 €, en 2015, dont 19 492 405,11 € de dépenses réelles d'équipement en 2016 contre 13 310 658,52 € en 2015.

Le taux d'exécution des dépenses réelles directes d'équipement 2016 atteint 73,78 % des crédits autorisés, contre 68,84 % en 2015. Il est porté à 96,86 % en 2016, contre 93,87 % en 2015, en y intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 6 166 347,91 € en 2016.

Les dépenses réelles d'équipement se déclinent ainsi :

1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU)

(4 088 344,28 € en 2016 contre 777 948,55 € en 2015)

En 2016, ont été notamment réalisés :

- Des travaux pour la reconstruction de la Maison pour tous des Bleuets pour 2 651 688,61 € ;
- Le désenclavement de la rue Charles Beuvin et notamment la réfection de la chaussée et l'aménagement du parvis du groupe scolaire, pour un montant total de 626 972,82 € ;
- Dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Petit Pré-Sablières les travaux d'aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour de la rue Déménitroux, de l'avenue François Mauriac et des bretelles de desserte de la RD1, pour un montant total de 808 818,85 €.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie

(3 699 858,91 € en 2016 contre 4 045 894,23 € en 2015)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des travaux et à des dotations en équipements et matériels pour les services opérationnels concernés.

➢ **Voiries, réseaux, espaces verts et ouvrages d'art**

(2 741 263,08 € en 2016 contre 3 024 304,14 € en 2015)

- Voirie : 1 571 868,41 € dont :
  - Des travaux de voirie pour 1 197 752,59 € dont :
    - 263 789,69 € pour la poursuite de l'aménagement de l'avenue Marbot,
    - 155 828,19 € pour la poursuite de la réfection des trottoirs et espaces piétons rue Pasteur Vallery-Radot,
    - 141 388,08 € pour la réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Bouvets,
    - 129 442,07 € pour l'enfouissement des réseaux aériens simultanément à ceux réalisés par ERDF (et notamment rue Chéret pour 82 560,00 €),
    - 84 971,56 € pour la réfection des joints des pavés dans le secteur Leclerc au carrefour des rues d'Estienne d'Orves et Avet,
    - 70 282,78 € pour la réfection de la voirie rue Malfourches,
    - 49 458,00 € pour la réfection partielle du chemin du Halage,

- 44 420,06 € pour la réfection de la chaussée rue Jean Moulin,
- 42 576,20 € pour la reprise du carrefour Casalis/Savar,
- 38 838,35 € pour la réfection de la voirie avenue Pauline,
- 25 309,92 € pour des interventions ponctuelles pour le passage du jury des villes fleuries,
- 19 645,51 € pour la reprise de l'enrobé suite au réaménagement de l'entrée des services municipaux rue de Mesly,
- 15 658,50 € pour la reprise de l'enrobé avenue de la France Libre,
- 13 362,13 € pour la reprise du trottoir au droit du nouvel EPHAD rue du Porte Dîner,
- 5 515,76 € de reprise de l'affaissement rue du Général de Gaulle.

o L'accompagnement des travaux aux abords de la future gare du Grand Paris de l'Echat pour 34 401,39 € ;

o Du matériel et outillage de voirie et de secours incendie pour 309 476,40 € ;

o Des travaux sur le mobilier urbain pour 30 238,03 €.

▪ Espaces verts : 485 651,76 € dont :
- o Acquisition de matériel pour les espaces verts ..... 105 394,80 €
- o Travaux de réparation et de pose de sol de sécurité, pose de jeux dans les squares..... 254 164,97 €
- o Travaux d'agrandissement de la dalle du local Parcs et Jardins situé rue Jean Gabin..... 28 157,70 €
- o Installation de disconnecteurs sur le réseau d'arrosage ..... 24 114,00 €
- o Remise en état des postes de comptage d'arrosage..... 18 971,61 €

▪ Ouvrages d'art : 683 742,91 € dont :
- o Réfection des cheminements périphériques de la dalle du Montaigut ..... 639 876,99 €
- o Remise en état des bras hydrauliques du Bras du Chapitre ..... 10 008,00 €

- **Éclairage public et signalisation tricolore**

(958 595,83 € en 2016 contre 1 021 500,09 € en 2015)

- Des travaux d'éclairage public à hauteur de 807 435,14 € dont :

  - 147 513,67 € pour le remplacement des lanternes,
  - 137 960,94 € pour le remplacement de transformateurs électriques,
  - 85 335,76 € pour la rénovation de l'éclairage place d'eau, quai des Abymes,
  - 62 804,27 € pour des remplacements de candélabres,
  - 58 270,28 € de remplacement de boîtes de coupure,
  - 36 260,41 € pour le remplacement des contacteurs.

- Des travaux de signalisation tricolore pour 151 160,69 € incluant la rénovation du carrefour De Gaulle/Pierné.

1.1.3 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal

(5 884 924,00 € en 2016 contre 3 969 694,62 € en 2015)

Afin d'assurer dans les meilleures conditions l'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des Cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à l'entretien courant, des mises en conformité des divers réseaux qui montent en puissance, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers ont été réalisés en 2016.

Les réalisations sont réparties selon les secteurs suivants :

Secteur enseignement ..... 2 867 028,03 €
Secteur sportif ..... 2 283 070,99 €
Secteur culturel ..... 316 239,64 €
Secteur social ..... 388 026,77 €
Secteur jeunesse ..... 30 558,57 €

- **Les investissements dans le secteur enseignement ..... 2 867 028,03 €**

- Les travaux pour les groupes scolaires d'un montant total de 2 405 844,05 € qui comprennent notamment :

  - le démarrage de l'opération de réaménagement du groupe scolaire Prévert dans le quartier Gizeh pour 1 122 069,38 € ;

  - des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour 302 784,11 € :

    - ✓ Victor Hugo primaire, groupe scolaire Péguy, maternelle Eboué : création de sanitaires PMR,

    - ✓ Groupe scolaire du jeu de Paume et groupe scolaire Casalis : création d'une rampe d'accessibilité PMR et aménagement accès PMR,

    - ✓ des travaux de signalisation PMR,

    - ✓ des travaux de revêtement des escaliers ;

  - des travaux d'électricité dans divers groupes scolaires pour 200 130,66 € (mise en conformité des installations électriques et notamment pour la mise en place de postes informatiques),

  - le remplacement des menuiseries de façade en bois des coursives du groupe scolaire Blaise Pascal pour 116 083,20 €,

  - le remplacement des portes extérieures du groupe scolaire Mendès France pour 46 677,57 €,

  - des travaux de réfection des bétons extérieurs, ravalement et protection des menuiseries et réfection des canalisations en vide sanitaire pour 41 321,74 €,

  - le remplacement des radiateurs de 10 classes du groupe scolaire Monge pour 35 538,49 €,

  - des travaux de peinture et de remplacement des faux plafonds au groupe scolaire des Buttes pour 33 072,80 €,

  - des travaux de traitement insecticide de la charpente en bois et réparation /réfection des peintures des grilles métalliques en surface à l'école maternelle Victor Hugo pour 26 387,97 €,

  - le remplacement des fenêtres dans deux salles de Chateaubriand élémentaire pour 26 218,46 €,

  - des travaux de peinture (classes et couloirs) au groupe scolaire Gaston Deferre pour 26 111,92 €,

  - des travaux de réfection des faux plafonds du réfectoire de l'école maternelle Léo Lagrange pour 19 365,55 €,

- Les travaux réalisés pour la réfection des cours d'école pour un montant de 195 432,37 €,
- Le matériel et le mobilier pour les écoles pour un montant de 106 434,40 €,
- Les travaux dans les restaurants scolaires pour un montant de 66 646,55 €,
- Des travaux de rénovation des rideaux dans les écoles pour un montant de 43 196,78 €,
- Travaux de téléphonie dans divers groupes scolaires : 30 901,46 €,
- Le matériel et le mobilier pour les restaurants scolaires pour un montant de 18 562,42 €.

➢ **Les investissements dans le secteur sportif ..... 2 283 070,99 €**

Ils concernent :

- Les travaux dans les différents gymnases, plateaux d'évolution et stades pour 1 043 744,53 € dont :

- 204 474,95 € de travaux de réparation du gymnase Issaurat suite à l'incendie du 2 novembre 2015,
- 184 567,74 € de travaux au Palais des Sports (resurfaçage du parquet de la salle, rénovation et modification du câblage pour l'éclairage de la salle annexe, opération de réglage et d'entretien de la tribune télescopique mobile...),
- 177 011,50 € de travaux pour le centre Marie Thérèse Eyquem (installation de plafonds isolants, remplacement de l'armoire électrique du bureau de direction, dévoiement et isolation des gaines de chauffage, réfection du carrelage du hall du 1er étage...),
- 79 070,16 € de travaux de remise en état pour le plateau d'évolution Guyard,
- 76 743,10 € pour la fourniture et la pose de la clôture du terrain synthétique de la Habette ainsi que la réfection du mur de clôture,
- 66 425,17 € de travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (50 682,48 € pour le centre Marie Thérèse Eyquem et 15 742,69 € pour le gymnase des Guiblets),

- 65 814,64 € de travaux au gymnase Nelson Paillou (remplacement de l'alarme incendie et anti-intrusion, des éléments en polycarbonates, réparation de fuites en toitures ...),

- 32 280,95 € pour la réfection partielle de la piste bi-cross rue Jean Gabin,

- 28 398,78 € de travaux pour le centre sportif Casalis pour le remplacement de 19 douches et tuyauterie et la réfection du désenfumage,

- 22 457,87 € de travaux pour le Centre Dassibat pour la réfection des chéneaux et des voutes en polycarbonates et la réfection du désenfumage,

▪ La subvention à la Fédération française de handball dans le cadre de la construction de la Maison du Hand pour 415 840 €.

▪ Les travaux dans les piscines pour un montant de 742 162,19 €, dont :

- 648 113,83 € pour la réfection de la toiture, la reprise des pieds de la charpente en bois de la piscine du Colombier et la réalisation de barbotine pour carrelage des bassins et de joints de dilatation,

- 17 983,30 pour le remplacement de la porte d'accès principale de la piscine sainte Catherine,

- 9 720,06 de travaux à la piscine de la Lévrière.

▪ Le matériel et mobilier pour les équipements sportifs pour un montant de 81 324,27 €.

➢ **Les investissements dans le secteur social ..... 388 026,77 €**

Ils concernent en particulier :

▪ Des travaux dans les crèches pour 142 919,28 €,

▪ L'installation du Club 3ème âge dans les locaux rue Gounod pour 101 186,14 €,

▪ Des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées et à mobilité réduite pour 119 737,99 €,

▪ L'installation du service pôle santé dans les locaux du 22 rue de Mesly pour 16 986,07 €.

- **Les investissements dans le secteur culture ..... 316 239,64 €**

Ils concernent notamment :

- 178 000 € de subvention d'équipement à l'association Chemin des Arts en Val-de-Marne pour intégrer à l'extension-construction du Centre-Cathédrale un centre d'animation culturelle.

- Les travaux dans les équipements socioculturels :

- 52 854,65 € de travaux pour la MJC du Mont-Mesly, notamment la création d'une rampe d'accès PMR devant l'entrée principale, de WC PMR, des travaux de mise en conformité des escaliers intérieurs et extérieurs, la vitrification du parquet de la salle de danse,

- 24 404,57 € de travaux pour le Club de Créteil, avec notamment la création d'une salle de poterie,

- 7 324,31 € pour le remplacement de l'alarme antivol de la Maison pour tous de la Haye aux Moines.

- **Les investissements dans le secteur jeunesse ..... 38 558,57 €**

Ils concernent :

- Les travaux pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour un montant de 19 799,95 €,

- Le matériel et le mobilier des ALSH, centres d'accueil et pour les activités jeunesse pour un montant de 10 758,62 €.

1.1.4 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux

(2 847 882,69 € en 2016 contre 2 702 759,31 € en 2015)

Ils sont nécessaires à la bonne marche de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population. Ils concernent notamment :

- les travaux de l'Hôtel de ville pour 586 192,41 € dont :

- 201 359,00 € de remplacement des sprinklers (1ère tranche),

- 135 310,56 € de rénovation de l'escalier sud de l'Hôtel de Ville,

- 131 593,30 € de rénovation des pierres de l'esplanade de l'Hôtel de Ville,

- 19 779,16 € de mise en conformité des installations électriques et du système de sécurité incendie.

- le renouvellement du parc de véhicules pour 199 614,75 €,
- Le matériel et outillage pour différents services pour 415 918,99 €,
- Les logiciels et matériels informatiques pour 406 759,65 €.

1.1.5 – Des crédits dédiés

(348 170,26 € en 2016 contre 378 047,89 € en 2015)

Les travaux décidés par les comités de quartiers et lors des visites de quartiers en 2016 s'élèvent à 298 766,55 € et les travaux réalisés dans le cadre du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) à 49 403,71 €.

1.1.6 - Les actions d'aménagement urbain

(2 537 565,93 € en 2016 contre 2 804 278,52 € en 2015)

Il s'agit de :

- la poursuite de l'acquisition en VEFA du parking 51/59 avenue Pierre Brossolette pour un montant de 1 493 600,53 €,
- l'acquisition de l'ex trésorerie de la Habette pour 526 821,07 €,
- la subvention d'équipement à Créteil Habitat SEMIC pour la construction de l'Ehpad Chenevier pour 465 000 €,
- l'acquisition de boxes dans le cadre de l'opération du désenclavement du Palais pour 39 549,87 €,
- divers frais d'études, d'acquisition, frais notariés et frais de classement des voies privées pour 12 593,46 €,
- l'acquisition à l'euro symbolique des rues Koch et Picabia, pour intégration dans le domaine public routier.

1.1.7 - La comptabilisation des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics :

Les avances forfaitaires sont comptabilisées en section d'investissement et s'élèvent à 85 659,04 € pour cet exercice.

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :

TOTAL : 19 492 405,11 €

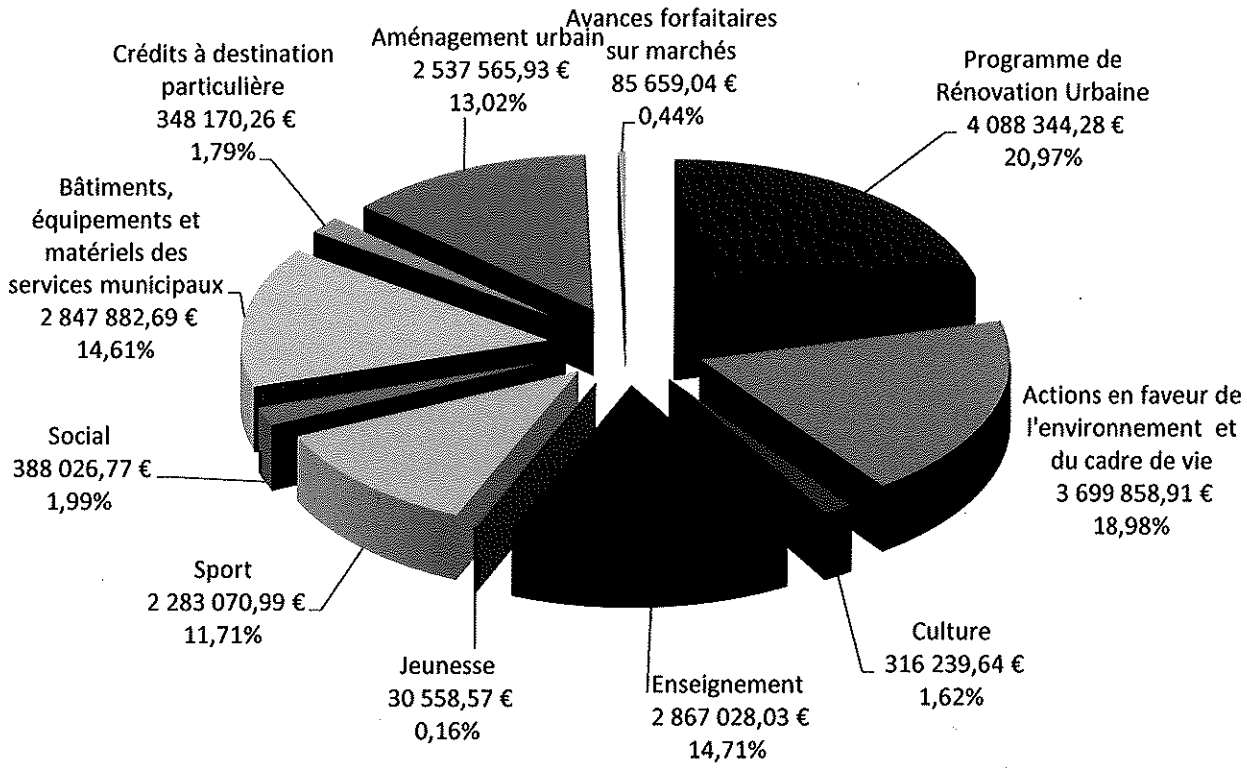

1.2 – LES OPERATIONS D'ACQUISITION CESSION SUR LE MEME EXERCICE

(1 960 735,47 € en 2016 contre 1 557 168,38 € en 2015)

Deux opérations ont fait l'objet d'une acquisition/ cession sur le même exercice en 2016 :

- l'acquisition pour 1 520 480,09 € par la commune auprès de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris d'un terrain d'environ 4 000 m² à détacher des parcelles AU72-89 et AU53-75-81 faisant partie de l'Hôpital Albert Chenevier à Créteil. Ce terrain a été rétrocédé à la société ADIM Ile de France pour 1 521 290,50 €.
- L'acquisition pour 440 255,38 € en 2016 par la commune du 29 rue de Paris auprès de l'établissement public foncier d'Ile de France (un acompte de 96 207,80 € a été versé en 2015). Ce terrain a été rétrocédé à la société Nexity pour 532 200 €.

1.3 LES DEPENSES FINANCIERES

(14 556 688,01 € en 2016 contre 13 582 296,26 € en 2015),

1.3.1 - Le remboursement de la dette et des cautions

(12 033 606,27 € en 2016 contre 11 398 732,01 € en 2015)

Le remboursement de la dette comprend :

- le remboursement de la dette en capital..... 12 008 936,29 €

- le remboursement de cautions pour les logements, les locaux commerciaux et associatifs et les jardins familiaux..... 24 669,98 €

1.3.2 – Les participations

(2 279 919,40 € en 2016 contre 2 183 564,24 € en 2015)

- **La participation pour l'adhésion à l'Agence France Locale**

(384 000,00 € en 2016 contre 384 000,00 € en 2015)

Elle correspond au 2ème paiement du ticket d'entrée pour l'adhésion à l'Agence France Locale qui est payable en 3 fois sur 3 exercices.

- **L'acquisition d'actions de la SEM HAND BALL pour 77 967,84 €**

Il s'agit de l'acquisition de 6 560 actions pour l'augmentation du capital de la SEM HAND BALL.

- **La participation versée à CRETEIL HABITAT - SEMIC pour le financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire**

(1 817 951,56 € en 2016 contre 1 799 549,00 € en 2015)

Conformément au mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 6 novembre 2006, la commune verse à CRETEIL HABITAT-SEMIC, depuis 2009, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des prêts contractés par CRETEIL HABITAT- SEMIC. En 2016, la participation versée est de 1 817 951,56 €.

1.3.3 – Le transfert du résultat reporté du budget annexe d'assainissement

(243 162,34 € en 2016)

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement, il s'agit du reversement au Grand Paris Sud Est Avenir de l'excédent de la section de fonctionnement du budget annexe d'assainissement affecté en recette d'investissement du budget principal.

1.3 – LES DEPENSES D'ORDRE

(2 159 817,33 € en 2016 contre 4 695 653,95 € en 2015)

1.3.1 - Les opérations d'ordre de section à section

D'un montant de 1 927 518,33 €, elles se composent :

- des travaux en régie qui constituent des investissements réels effectués par nos propres services. Ils ne font donc pas l'objet de décaissements, ce qui leur vaut la qualification d'opérations d'ordre. Ils ont une contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement pour 152 226,35 €.

- des moins-values sur cessions d'immobilisations (véhicules, Propriété l'Oasis à Lans en Vercors,) pour 1 775 291,98 €.

1.3. 2 - Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section

Ce sont des opérations patrimoniales qui s'équilibrent en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 232 299,00 €.

Elles concernent l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de la Maison pour tous des Bleuets.

2 - LES RECETTES

Les recettes réalisées sur l'exercice se sont élevées à 32 847 683,65 € en 2016 contre 29 590 195,08 € en 2015.

Les recettes réalisées sur l'exercice 2016 sont constituées de recettes réelles pour un montant de 21 585 684,09 € contre 15 060 363,63 € en 2015, des recettes d'ordre à hauteur de 11 261 999,56 € en 2016 contre 14 529 831,45 € en 2015.

2.1 – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

(21 585 684,09 € en 2016 contre 15 060 363,63 € en 2015)

Les recettes réelles correspondent à :

2.1.1 - Des subventions d'investissement

(3 444 254,84 € en 2016 contre 605 386,88 € en 2015)

La commune a perçu des subventions pour les opérations suivantes :

- la participation dans le cadre du projet urbain partenarial de Bouygues Immobilier à la réhabilitation du groupe scolaire Prévert et au réaménagement du Chemin des Mèches ..... 1 825 000,00 €
- la subvention ANRU pour l'aménagement extérieur du quartier des Bleuets ... 505 398,32 €
- la participation de la Société du Grand Paris pour les abords de la future gare du Grand Paris ..... 288 220,24 €
- la participation des copropriétaires pour les travaux réalisés sur la dalle du Montaigut..... 175 000,00 €
- le produit des amendes de police ..... 155 364,00 €
- la subvention du conseil départemental pour la construction de la MPT des Bleuets..... 125 000,00 €
- la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux réalisés dans les crèches (A. Paré, Lévrière, Sarrazins, la mini crèche de l'Echat) ..... 99 276,44 €
- la subvention de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) pour la mise en conformité des branchements d'assainissement..... 79 485,00 €
- la subvention de l'Etat, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour l'implantation du système de vidéo protection ..... 48 804,00 €

- la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de tablettes dans les écoles ..... 42 112,80 €

- la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux réalisés pour la transformation de la bibliothèque de la Habette en accueil Jeunes ..... 30 197,22 €

- la subvention du conseil départemental pour des travaux de remise en état du plateau d'évolution Guyard ..... 25 000,00 €

- la participation de la société Cibex dans le cadre du projet urbain partenarial de la ZAC multi-sites du Centre Ancien ..... 22 072,50 €

- la participation du SIPPEREC pour l'éclairage public ..... 17 859,80 €

- la subvention du conseil régional pour les inondations de 2016..... 5 464,52 €

2.1.2 - Des emprunts pour financer les opérations d'équipement

(11 000 000,00 € en 2016, contre 8 650 000,00 € en 2015)

Les emprunts réalisés en 2016 s'élèvent à 11 000 000,00 € contre 8 650 000,00 € en 2015.

2.1.3 - Des dotations et fonds divers

(2 489 274,80 € en 2016, contre 2 761 937,84 € en 2015)

Ils se répartissent de la sorte :

- Le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015 ..... 2 054 278,00 €

- La taxe d'aménagement..... 434 996,80 €

2.1.4 - D'autres produits

(150,00 € en 2016 contre 9 448,40 € en 2015)

Les cautions des logements de fonction, des locaux commerciaux et des jardins familiaux versées par les particuliers représentent le montant de 150,00 €.

2.1.5 – Déconsignations

(199 650,00 € en 2016)

Il s'agit des déconsignations du 31 rue de Paris pour un montant de 49 650,00 €, et du 10 passage Saillenfait pour un montant de 150 000,00 €.

2.1.6 – Remboursement des avances forfaitaires

(64 282,21 € en 2016)

Cela concerne le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics de travaux. Ce montant est récupéré lors de l'avancement des travaux à hauteur de 65 %. Pour 2016 le montant récupéré s'élève à 64 282,21 €.

À ces recettes réelles d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement.

2.2– L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015 CAPITALISE,

L'excédent de fonctionnement 2015 capitalisé représente un montant de 4 388 072,24 €.

2.3 – LES RECETTES D'ORDRE

(11 261 999,56 € en 2016 contre 14 529 831,45 € en 2015)

- Elles comprennent notamment :

  - Les sorties d'actifs du fait des cessions réalisées .....5 423 452,71 €

  - Les plus-values liées aux sorties d'actifs (5 av de Verdun, 29 rue de paris, terrain pour EHPAD Chenevier, terrain chemin des Marais, opération Desmont, matériels divers,) ..... 2 922 861,93 €

  - Les amortissements des immobilisations et des subventions versées... ... 2 683 385,92 €

  Soit un total des recettes d'ordre de section à section de .....11 029 700,56 €

- Il convient également d'évoquer les recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour un montant de 232 299,00 €. Il s'agit d'opérations d'ordre patrimonial qui s'équilibrent en recettes et en dépenses d'investissement et dont la contrepartie est détaillée en dépenses.

3 - LES REPORTS D'INVESTISSEMENT 2016 REPRIS AU BUDGET PRIMITIF 2017

3.1 – LES REPORTS DE DEPENSES

(6 176 347,91 € en 2016 contre 4 850 063,42 € en 2015)

Les crédits d'investissement reportés de 2016 sur 2017 concernent d'une part des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et d'autre part des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques. Ils portent sur un montant total de 6 176 347,91 €.

Les reports de dépenses concernent notamment :

- la construction de la Maison pour tous des Bleuets ..... 1 339 071,22 €
- des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la Maison pour tous des Bleuets..... 700 963,24 €
- l'acquisition en VEFA du Parking Brossolette..... 480 026,60 €
- des travaux de voirie dont des réfections de trottoirs, de chaussées et de parking ..... 482 440,81 €
- l'achat de véhicules et matériel du garage..... 435 407,11 €
- des crédits liés à l'achat de matériel, d'outillage et de mobilier ainsi que des frais d'études, de licences, de logiciels et d'infrastructure réseau ..... 374 117,96 €
- des travaux sur les ouvrages d'art..... 342 349,10 €
- des travaux d'aménagement des locaux Gounod..... 259 550,04 €
- le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore..... 193 119,30 €
- des travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments..... 158 168,37 €
- des travaux dans les écoles, les cours d'écoles et les restaurants scolaires notamment le groupe scolaire Prévert..... 146 615,42 €
- des travaux dans les aires de jeux ..... 129 103,04 €
- la participation aux frais de dépollution des terrains Leclerc-Brossolette et Desmond..... 125 500,00 €
- la subvention d'équipement versée à la Maison du CIL..... 109 200,00 €
- la subvention d'équipement versée pour la construction de la Maison du Handball..... 103 960,00 €

- des travaux d'accompagnement du déploiement des réseaux et étude d'intermodalité lié à la gare du Grand Paris Express Créteil-Echat dans le secteur de la rue Gustave Eiffel ..... 95 393,15 €

- des travaux dans les piscines et les gymnases ..... 91 918,79 €

- la subvention d'équipement versée à la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et du Val-de-Marne ..... 29 546,30 €

3.2 – LES REPORTS DE RECETTES

(5 576 413,74 € en 2016 contre 4 164 739,58 € en 2015)

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice sont égales à 5 576 413,74 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, des emprunts contractés en 2016 et mobilisés en 2017, et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics.

Il s'agit principalement :

- d'un emprunt contracté auprès d'Arkéa Banque pour 3 000 000,00 €.

- de subventions d'investissement pour 2 332 855,07 € qui se découpent ainsi :
  - *des subventions d'investissement liées à l'ANRU pour 1 500 007,80 €*
    - l'opération de la construction de la Maison pour tous des Bleuets :
      - la subvention de l'ANRU ..... 219 147,30 €
      - la subvention de la Région ..... 600 000,00 €
    - l'opération d'aménagements des espaces extérieurs de la Maison pour tous des Bleuets :
      - la subvention de la Région ..... 14 193,50 €
    - l'opération de l'aménagement du carrefour Déménitroux :
      - les subventions du Conseil départemental ..... 300 520,00 €
      - la subvention de Valophis Habitat ..... 366 147,00 €
  - *des subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre des opérations retenue dans le programme Territoire à énergie positive pour une croissance verte pour 414 400,00 €*
    - la subvention des travaux de remplacement de l'isolation technique de la toiture de la piscine du colombier ..... 160 000,00 €
    - la subvention des travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Félix Eboué ..... 92 000,00 €

- subventions des travaux de modernisation de l'éclairage public du Quartier de l'Echat ..... 76 800,00 €

- subvention des travaux d'isolation thermique du hall du Centre Marie-Thérèse Eyquem ..... 72 000,00 €

- subvention pour la réalisation d'une exposition personnalisée et pour l'achat de kits pour sensibiliser aux éco gestes ..... 13 600,00 €

➢ *des autres subventions d'investissement et participations pour 418 447,27 €*

- la participation des copropriétaires pour les travaux réalisés sur la dalle du Montaigut ..... 175 000,00 €

- la participation du SIPPEREC pour l'éclairage public ..... 83 620,80 €

- la participation de la Société du Grand Paris pour les abords de la future gare du Grand Paris ..... 71 768,31 €

- les subventions pour le Plateau Guyard attribuées par :

  - le Conseil départemental ..... 25 000,00 €

  - la réserve parlementaire ..... 10 000,00 €

- la réserve parlementaire pour les travaux au Chemin du Halage ..... 25 000,00 €

- la subvention de la Caisse d'Allocations familiales du Val de Marne pour des travaux dans les crèches municipales ..... 15 857,16 €

- la subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place du système de vidéo protection ..... 12 201,00 €

- de la restitution des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics ..... 243 558,67 €

4 - LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2016, le résultat de clôture de la section d'investissement présente un besoin de financement de 8 781 548,33 € qui, après reprise des dépenses et des recettes restant à réaliser, aboutit à un besoin de financement de 9 381 482,50 €.

L'exécution du budget 2016 en investissement se résume de la façon suivante :

	Dépenses ou déficit	**Recettes ou excédent**
Opérations de l'exercice	38 169 645,92 €	32 847 683,65 €
Résultat antérieur reporté	3 459 586,06 €	
TOTAL	**41 629 231,98 €**	**32 847 683,65 €**
Résultat de clôture avant restes à réaliser repris au budget 2016	8 781 548,33 €	
Restes à réaliser 2016	6 176 347,91 €	5 576 413,74 €
Résultat 2016	**9 381 482,50 €**	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 167 083 649,69 € en 2016, contre 140 517 407,91 € en 2015.

Les dépenses réelles s'établissent à 156 053 949,13 €, soit un taux de réalisation de 97,75 % contre 130 033 764,46 € en 2015 avec un taux de réalisation de 97,66%.

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

1.1.- LES DEPENSES REELLES PAR NATURE

	2015	2016	Evolution
Charges à caractère général	19 709 262,56 €	19 630 408,22 €	-0,40%
Charges de personnel	78 653 774,32 €	78 584 034,69 €	-0,09 %
Subventions et participations	26 876 172,72 €	54 039 335,99 €	+101,07%
Frais financiers	3 612 136,94 €	3 268 324.09 €	-9.52 %
Charges exceptionnelles	99 170,59 €	66 494,14 €	- 32,95 %
Divers (atténuation de produits)	1 083 247,33 €	465 352,00 €	-57,04 %
TOTAL	**130 033 764,46 €**	**156 053 949,13 €**	**+20,01 %**

Les subventions et participations sont en hausse du fait des mouvements financiers liés à création du territoire Grand Paris Sud Est Avenir. En effet, la commune verse au territoire un fonds de compensation des charges transférées, qui s'est élevé en 2016 à 27 240 743 €.

Les atténuations de produits sont constituées du fonds de péréquation des ressources fiscales (465 352 € en 2016 contre 930 703 € en 2015).

Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par nature :

Total : 156 053 949,13 €

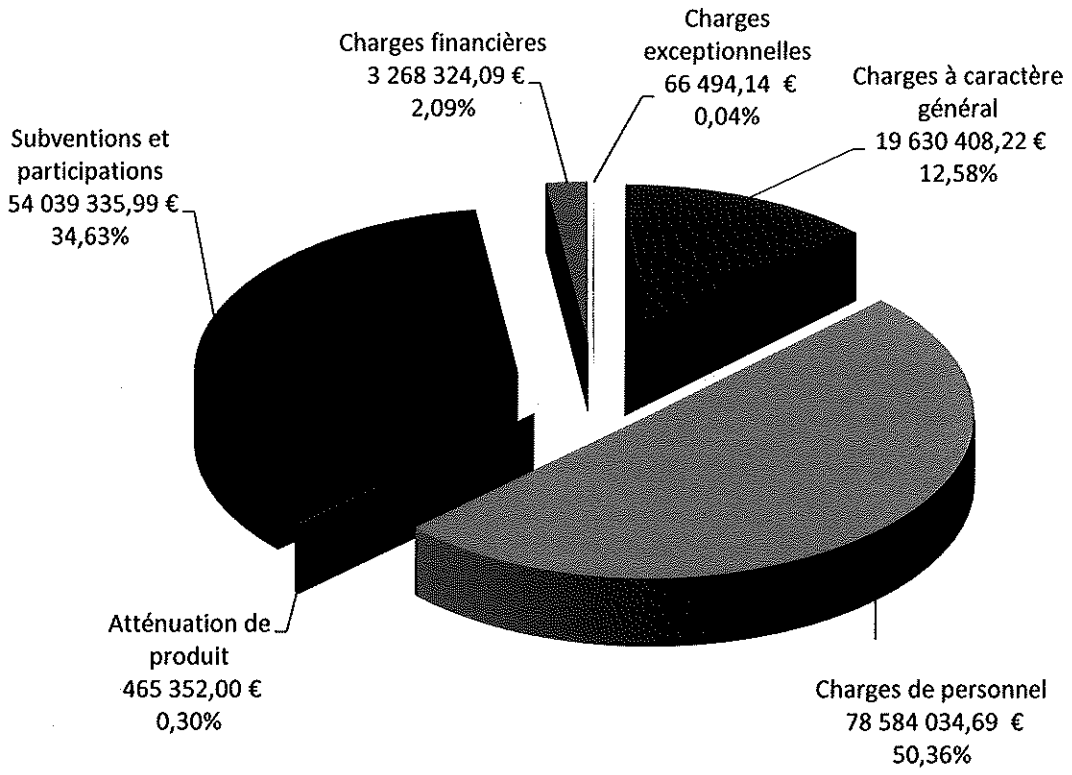

1.1.1 - Les charges à caractère général

(19 630 408,22 € contre 19 709 262,56 € pour 2015)

Elles concernent essentiellement :

- les charges de fluides pour un montant de 5 749 950,18 €,

- les charges d'entretien de bâtiments, de voirie-réseaux et de matériel pour un montant de 4 011 797,83 €,

- les achats de fournitures pour la collectivité (alimentation, fournitures administratives, scolaires, d'entretien, de voirie, de petit équipement, vêtements de travail...) pour un montant de 3 546 266,12 €,

- les achats de prestations de service (classes de découverte, centres de vacances, prestations pour les centres de loisirs....) pour un montant de 1 820 922,11 €,

- les primes d'assurance versées pour 1 147 303,24 €,

- les locations et charges locatives pour un montant de 1 135 076,87 €.

1.1.2 - Les charges de personnel

(78 584 034,69 € contre 78 653 774,32 € pour 2015)

En 2016, les dépenses de personnel, hors refacturation au Territoire, évoluent de +0,28%. En intégrant les refacturations de personnel payées par le territoire mis à disposition de la commune, les dépenses de personnel sont stables (-0,09%). Le travail engagé sur l'amélioration des organisations et des modes de fonctionnement a ainsi permis de stabiliser la masse salariale, tout en intégrant l'augmentation mécanique liée au glissement vieillesse technicité, la démutualisation opérée entre l'agglomération Plaine Centrale et la Ville, et l'évolution du Smic (0,6 % en janvier 2016), et tout en maintenant un haut niveau de service à destination des cristoliens.

1.1.3 - Les subventions et participations

(54 039 335,99 € contre 26 876 172,72 € pour 2015)

Les subventions et participations concernent essentiellement :

- la dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Grand Paris Sud Est Avenir pour un montant de 27 240 743,00 €,

- la subvention au CCAS pour 12 732 993,00 €, identique à celle versée en 2015,

- les subventions aux associations pour 8 986 839,00 €, contre 8 909 196,00 € en 2015,

- la contribution aux dépenses de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, pour 1 583 775,96 € contre 1 563 620,41 € en 2015,

- les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale pour 1 381 196,32 €, contre 1 330 662,87 en 2015 (Infocom94, Base de loisirs de Créteil, Cimetière intercommunal de Valenton, SIFUREP, Maison de retraite de Bonneuil).

1.1.4 - Les frais financiers

(3 268 324,09 € contre 3 612 136,94 € pour 2015)

Les frais financiers sont composés des intérêts de la dette, des frais de trésorerie, des autres charges financières et des intérêts courus non échus (ICNE), soit :

- Intérêts de la dette ..... 2 987 235,55 €
- Autres charges financières ..... 341 801,52 €
- Frais de trésorerie ..... 14 478,45 €
- Charges d'intérêts liées aux ICNE ..... - 75 191,43 €

Les autres charges financières sont composées des commissions versées aux établissements bancaires (64 297,73 €) et des versements liés au Swap (277 503,79 €) qui sont compensés en recettes.

Pour 2016, le capital restant dû est de 138 353 649,16 €.

Un focus de la dette du budget principal est réalisé ci-dessous :

La dette est équilibrée entre taux fixe pour 51,08 %, taux variable pour 45,81 % et taux à barrière à 3,11 %. Elle comprend 96,89 % de produits classés en 1A dans la charte Gissler. Le taux moyen de la dette s'élève à 1,95 % au 31 décembre 2016. La commune bénéficie ainsi de taux historiquement bas malgré une nette progression des marges des organismes financiers.

La décomposition entre taux fixe et variable est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	63 701 236,60 €	46,04%	3,42%
Fixe à phase	6 974 038,79 €	5,04%	-0,01%
Sous Total Fixe	***70 675 275,39 €***	***51,08%***	
Variable	59 526 210,72 €	43,02%	0,70%
Livret A	3 853 787,25 €	2,79%	1,65%
Barrière hors zone EUR	4 298 375,80 €	3,11%	0,73%
Sous Total Variable	***67 678 373,77 €***	***48,92%***	
Ensemble de l'encours	**138 353 649,16 €**	**100,00%**	**1,95%**

La durée de vie résiduelle est de 11 ans et 10 mois. Elle correspond à la durée de vie résiduelle moyenne pondérée par le capital restant dû.

La durée de vie moyenne est de 6 ans et 7 mois. Elle mesure la vitesse d'amortissement de l'encours ou d'un seul prêt. Plus l'amortissement est rapide (exemple : un amortissement linéaire), plus la durée de vie moyenne sera courte.

- **Profil d'extinction de la dette**

Flux de remboursement

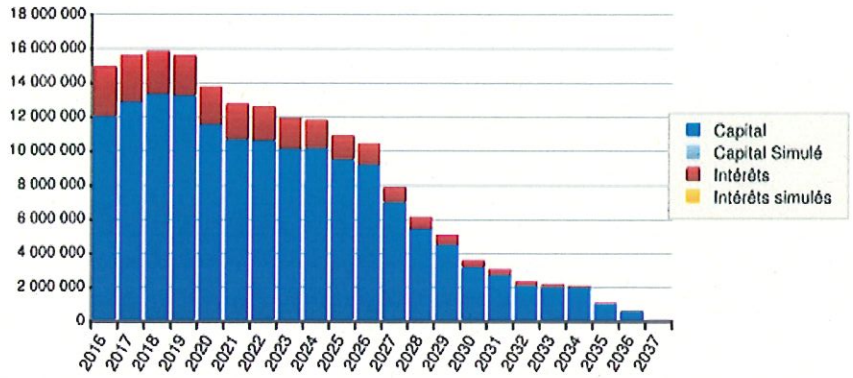

Evolution du CRD

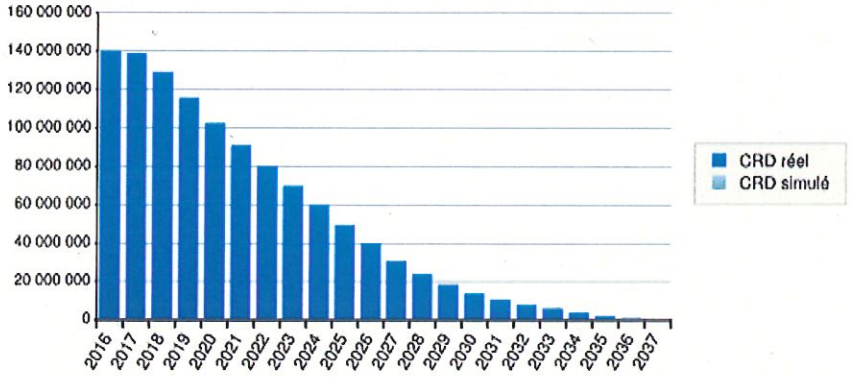

Répartition de l'encours par préteurs au 31/12/2016

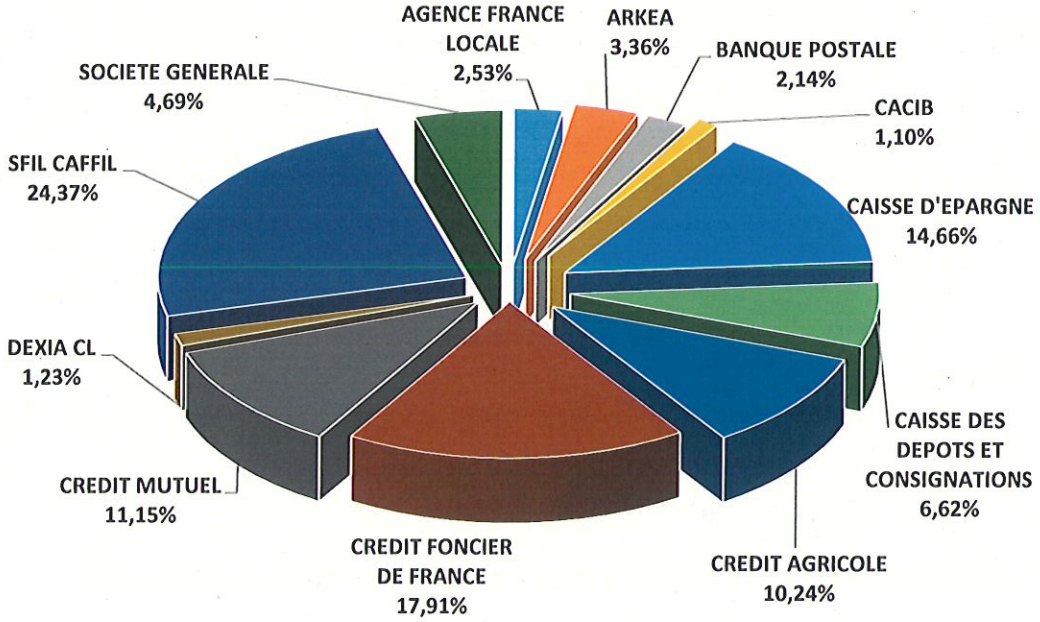

1.2 – LES DEPENSES REELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Cette approche regroupe, par secteur, les dépenses directes (fournitures, achats) et indirectes (personnels, fluides, subventions) de fonctionnement. Elle permet de mesurer l'effort global réalisé par la collectivité dans un domaine particulier.

Les dépenses réelles, d'un montant total de 156 053 949,13 €, sont réparties entre les différents secteurs de l'activité communale.

Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité

Total : 156 053 949,13 €

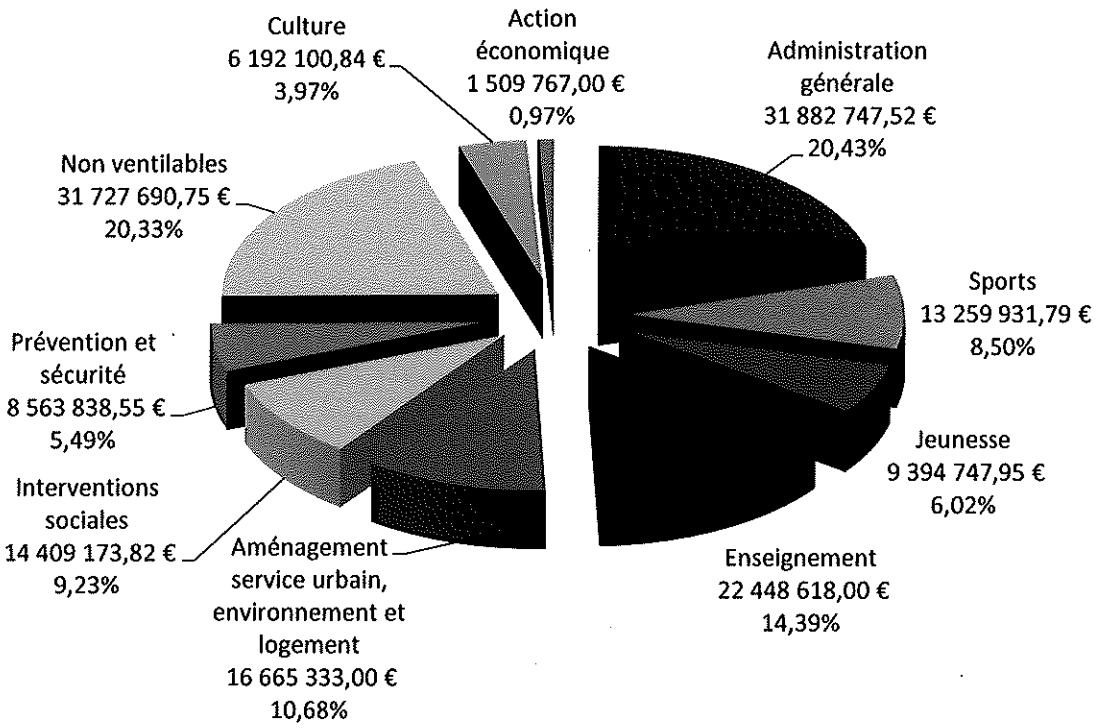

- **Enseignement ..... 22 448 618,36 €**
(pour 22 485 023,45 € en 2015)

(dont 18 382 792,51€ de dépenses de personnel en 2016)

La direction de l'éducation a poursuivi en 2016, ses activités directement liées au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (frais liés à l'activité pédagogique : fournitures scolaires, sorties, projets d'école, activités culturelles et sportives).

Le budget de fonctionnement a permis l'intervention dans différents domaines : la réparation du matériel de restauration, les classes de découverte, la poursuite des nouveaux rythmes scolaires, les projets d'action éducative comptant pour l'année scolaire 2015/2016 en complément des aides allouées par l'Education Nationale, la contribution de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées pour la scolarité, la restauration scolaire et les classes de découvertes. Le soutien financier aux activités sportives et culturelles organisées sur le temps scolaire a été poursuivi. Une aide supplémentaire pour l'acquisition de petit matériel éducatif est octroyée depuis 2006.

- **Aménagement urbain, environnement et logement..... 16 665 332,98 €**
(pour 16 690 616,35 € en 2015)

dont :

- 9 740 059,34 € pour les espaces verts urbains avec 8 465 998,02 € de dépenses de personnel, 572 744,06 € de dépenses de fluides, 388 652,21 € de contrats d'entretien et 312 665,05 € de fournitures et matériels pour les espaces verts,

- 3 209 459,64 € pour la voirie communale et ses équipements avec 2 450 673,54 € de dépenses de personnel, 251 166,04 € pour les charges de copropriété des parkings de l'Hôtel de Ville, Brossolette et Joly, 242 243,96 € d'entretien de la signalisation tricolore et 204 035,57 € de fournitures de voirie,

- 1 569 233,39 € pour l'éclairage public dont 779 468,20 € de fluides, 358 919,63 € pour les illuminations de fin d'année et 430 845,56 € d'entretien,

- 23 912,97 € pour le logement.

- **Sports ..... 13 259 931,79 €**
(pour 13 701 642,00 € en 2015)

(dont 6 605 726,96 € de dépenses de personnel pour 2016)

Les dépenses effectuées dans le domaine du sport en 2016 sont à mettre en rapport avec :

- le développement d'actions sportives en direction des scolaires et des jeunes,
- l'organisation des évaluations des activités d'éducation physique et sportive à la fin de chaque cycle d'enseignement pour les enfants des écoles primaires, appelées « jeux de Créteil » ainsi que l'ensemble des animations sportives mises en place pour les enfants des accueils-loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires,
- la gestion des piscines municipales (525 410,79 €),
- la gestion et l'entretien des gymnases et équipements ainsi que l'ensemble des terrains de proximité. Compte tenu de l'amplitude d'ouverture des équipements et de leur fréquentation intensive, un nombre important d'agents municipaux y sont affectés, nécessitant des moyens matériels adaptés,
- la contribution à l'organisation d'une vingtaine de grandes manifestations sportives par l'apport logistique des secteurs de la direction des sports,
- les subventions versées aux associations sportives cristoliennes, pour un montant global de 4 497 919,00 €.

- **Interventions sociales, santé et actions en faveur de la petite enfance et des personnes âgées ..... 14 409 173,82 €**
(pour 14 493 309,84 € en 2015)

dont :

- 12 732 993,00 € de subvention au C.C.A.S,
- 1 458 831,94 € de frais de personnel,
- 154 680,00 € de subventions pour les associations du secteur social.

- **Jeunesse.....9 394 747,95 €**
(pour 9 050 723,87 € en 2015)

dont :

- 6 572 090,37 € pour les ALSH et les accueils périscolaires (dont 6 192 228,44 € de frais de personnel),
- 181 247,96 € pour les centres de vacances.

Les dépenses effectuées dans le domaine de la Jeunesse en 2016 concernent principalement :

- le développement, toute l'année, d'actions sportives de proximité destinées aux enfants et aux jeunes de 8 à 15 ans,
- l'organisation des dispositifs «Passeport jeunes» et «Chéquier découverte» consacrés aux jeunes de 8 à 15 ans leur permettant d'accéder à des prestations sportives et éducatives et de loisirs de qualité, notamment pendant les deux mois d'été,
- la bourse d'aide aux jeunes, dispositif d'aide aux projets individuels des jeunes, portant sur la formation (BAFA, ...),
- la gestion des ALSH au profit de la population des enfants de 3 à 12 ans,
- l'organisation de mini-séjours en juillet et en août 2016,
- l'organisation en 2016 de 22 séjours en centres de vacances, pour 184 jeunes de 4 à 17 ans,
- la contribution et la diffusion de l'information en direction des jeunes (bureau d'information jeunesse),
- le club de loisirs pour adolescents et pré adolescents (CLAP) pour les jeunes de 11 à 15 ans, leur permettant d'accéder à des activités de loisirs.

- **Culture et centres socioculturels .....6 192 100,84 €**
(pour 5 976 449,41 € en 2015)

  - 2 598 029,00 € au titre des subventions aux 9 équipements socioculturels, centres sociaux et M.J.C,
  - 1 508 254,88 € de frais de personnel,
  - 972 355,00 € pour les subventions aux associations culturelles,
  - 90 000,00 € pour les subventions destinées à l'organisation des Fêtes de juin.

Au-delà de l'action des services municipaux, la commune collabore avec les nombreux acteurs culturels intervenant sur notre cité. Elle accorde des financements aux grands équipements tels que les cinémas du Palais (295 300 €) et le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne (185 730 €).

Les autres subventions sont destinées au financement d'actions menées par de nombreuses associations qui animent la vie culturelle de notre cité.

- **Administration générale ..... 31 882 747,52 €**
  (pour 31 979 764,37 € en 2015)

Il s'agit de toutes les dépenses qui concernent le fonctionnement de l'administration générale et correspondent aux frais de structure de la collectivité. Ils comportent en particulier, les frais des personnels affectés aux services centraux pour 21 621 046,60 €, les dépenses d'assurance de la commune pour 1 140 379,63 € et la contribution à Infocom94 pour 716 887,11 €.

- **Prévention et sécurité..... 8 563 838,55 €**
  (pour 8 366 482,02 € en 2015)

Dont 6 541 386,38 € de frais de personnels affectés au secteur prévention sécurité, surveillance et 1 583 775,96 € à titre de participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

1.3– LES DEPENSES D'ORDRE

Les opérations d'ordre, d'un montant de 11 029 700,56 € en 2016 contre 10 483 643,45 € en 2015, sont à la fois des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement.

Elles se répartissent ainsi :

- Les écritures liées aux valeurs comptables des immobilisations cédées : ..... **5 423 452,71 €**
- Les écritures comptables liées aux plus-values des sorties d'actifs : .... **2 922 861,93 €**
- Les dotations aux amortissements et provisions ..... **2 683 385,92 €**

2 - LES RECETTES

Elles atteignent 178 129 372,35 € en 2016, soit 106,65 % des prévisions budgétaires, contre 146 953 711,60 € en 2015, soit 107,50 % des prévisions budgétaires.

La répartition par nature des recettes réalisées est la suivante :

- Recettes réelles de fonctionnement.....176 201 854,02 €
- Recettes d'ordre ..... 1 927 518,33 €

+ Résultat reporté ..... 5 898 257,91 €

La répartition des recettes réelles et de l'excédent reporté est la suivante :

	2015	2016	Évolution
Produit des services, du domaine	8 689 164,97 €	10 964 184,44 €	26,18 %
Impôts et taxes	94 045 456,26 €	124 587 966,40 €	32,48 %
Dotations et participations	32 587 854,19 €	28 149 469,84 €	-13,62 %
Autres produits de gestion courante	1 402 083,47 €	1 452 906,11 €	3,62 %
Produits financiers	387 069,76 €	363 603,67 €	-6,06 %
Produits exceptionnels	8 463 257,16 €	9 958 638,44 €	17,67 %
Divers (atténuation de charges)	729 359,84 €	725 085,12 €	-0,59 %
Excédent reporté	3 859 410,93 €	5 898 257,91 €	52,83 %
TOTAL	**150 163 656,58 €**	**182 100 111,93 €**	**21,27 %**

2.1– LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

(176 201 854,02 € en 2016, contre 146 304 245,65 € en 2015)

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

Total : 176 201 854,02 €

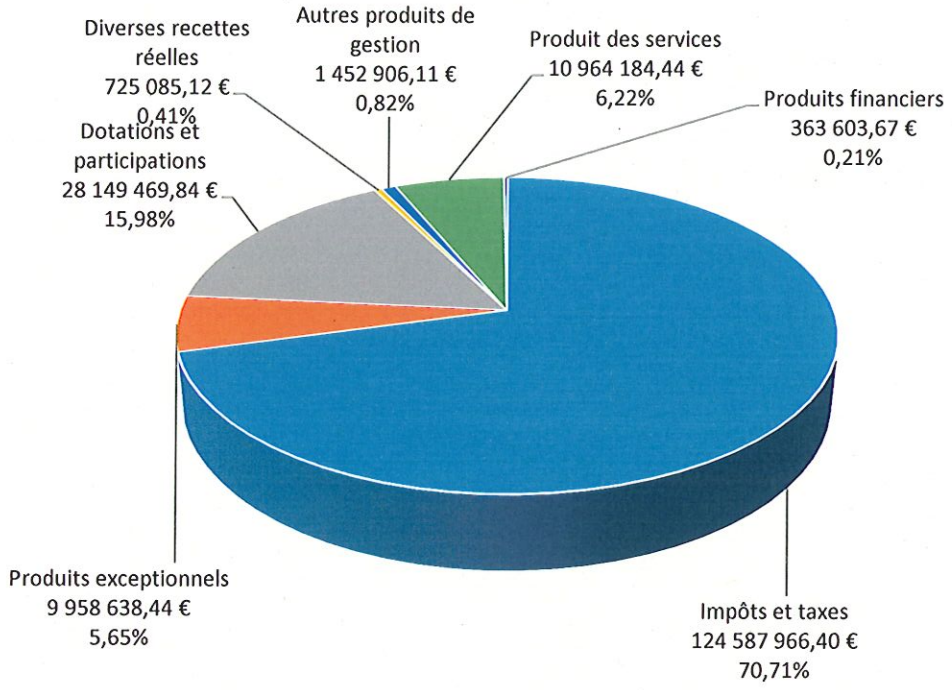

- **Impôts et taxes ..... 124 587 966,40 €**

(pour 94 045 456,26 € en 2015)

dont :

- 77 950 146,00 € de fiscalité directe locale, (dont 311 009,00 € de rôles complémentaires et supplémentaires) contre 62 352 523,00 € en 2015. La commune perçoit désormais toute la fiscalité ménage, et bénéficie ainsi de la fiscalité ménage anciennement perçue par Plaine Centrale. La commune reverse par le biais du fonds de compensation des charges transférées une partie de cette fiscalité en lien avec les transferts de compétence opérés.

- 37 302 902,00 € correspondant à l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris,
- 5 256 273,00 € au titre du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France contre 4 787 748,00 € en 2015,
- 2 406 074,42 € de taxe additionnelle aux droits de mutation, contre 2 390 011,01 € en 2015,
- 1 072 676,28 € de taxe sur l'électricité contre 1 118 696,57 € en 2015.

- **Dotations et subventions ..... 28 149 469,84 €**
(pour 32 587 854,19 € en 2015)

dont :

- 13 262 529,00 € de dotation forfaitaire contre 16 258 130,00 € en 2015,
- 5 087 607,00 € de dotation de solidarité urbaine contre 5 037 235,00 € en 2015,
- 3 437 053,00 € au titre des compensations fiscales de l'Etat contre 3 498 524,00 € en 2015. La dotation unique spécifique de taxe professionnelle perçue pour 2016 correspond à 1 027 345,00 €, ce qui représente une baisse de 15,19 % par rapport à 2015. Les dotations de compensation, hors taxe d'habitation, servent de variable d'ajustement pour financer l'évolution de la péréquation verticale,
- 1 348 060,00 € de dotation nationale de péréquation contre 1 417 649,00 € en 2015.

- **Produits des services du domaine ..... 10 964 184,44 €**
(pour 8 689 164,97 € en 2015)

dont :

- 5 625 484,20 € de redevances et droits des services (restauration scolaire, accueil périscolaire, CLSH, centres de vacances, ...), contre 4 287 552,27 € en 2015. La hausse des produits s'explique principalement par l'attractivité des structures d'accueil péri-scolaires de la commune et l'augmentation de leur fréquentation.

- **Recettes exceptionnelles ..... 9 958 638,44 €**

dont :

✓ les cessions pour 6 571 022,66 € dont :

Cession du terrain Desmont ..... 2 905 887,50 €
Cession du Jeu de Paume ..... 119 548,00 €
Cession de l'ex-bibliothèque rue de Verdun .....784 200,00 €
Cession du terrain du futur EHPAD Chenevier ..... 1 521 290,50 €
Cession du terrain sis au 29 rue de Paris .....532 200,00 €
Cession d'une parcelle chemin du Marais .....81 405,00 €
Cession d'une parcelle Petit-prè sablières.....318 400,00 €
Cession de la propriété l'Oasis à Lans en Vercors .....300 000,00 €
Cession de véhicules et matériels .....8 091,66 €

✓ l'avance sur le résultat de la clôture de la ZAC des Sarrazins.....3 000 000,00 €
✓ le remboursement des sinistres.....318 795,44 €
✓ le legs de Madame BAILLY..... 35 062,97 €
✓ les régularisations diverses .....29 250,47 €
✓ les régularisations pour pénalités de retard..... .4 506,90 €

- **Autres produits de gestion..... 1 452 906,11 €**
(pour 1 402 083,47 € en 2015)

dont :

✓ 688 596,74 € de redevances versées par les concessionnaires :

Dont :

SOMAREP – Marchés/forains .....484 032,88 €
SIPPEREC – Eclairage public .....199 418,00 €

✓ 624 305,32 € de revenus des immeubles, contre 682 730,42 € en 2015.

- **Les produits financiers ..... 363 603,67 €**
(pour 387 069,76 € en 2015)

Ils correspondent en partie aux intérêts payés par RBS pour 363 603,67 € au titre des contrats de SWAP, la commune ayant, quant à elle, versé à RBS 277 503,79 €, soit un gain net de 86 099,88 €.

- **Diverses recettes réelles ..... 725 085,12 €**
(pour 729 359,84 € en 2015)

Ce sont des atténuations de charges et concernent des remboursements sur rémunérations et charges du personnel pour 708 960,56 € et des avoirs non déduits sur factures pour 16 124,56 €.

2.2– LES RECETTES D'ORDRE

Les recettes d'ordre sont réparties de la façon suivante :

- Les travaux en régie ..... 152 226,35 €
- Les écritures liées à la cession des immobilisations (moins-value). Cette écriture trouve sa contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement ..... 1 775 291,98 €

TOTAL ..... 1 927 518,33 €

3 – LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Pour 2016, l'exécution du budget de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 16 943 980,57 €.

La section de fonctionnement peut donc se résumer ainsi :

	DEPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	167 083 649,69 €	178 129 372,35 €
Résultat antérieur reporté		5 898 257,91 €
TOTAL	**167 083 649,69 €**	**184 027 630,26 €**
Résultat de clôture année 2016		**16 943 980,57 €**

Ce résultat de clôture permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 9 381 482,50 € après intégration des restes à réaliser et d'affecter la différence, soit 7 562 498,07 € pour le financement de la section de fonctionnement du budget 2017.

Il vous est demandé :

- d'approuver le compte administratif du budget principal pour 2016, lequel concorde, après rapprochement, avec le compte de gestion du comptable public, responsable de la trésorerie municipale qui vous est présenté à cette même séance,

- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement comme suit :

- pour 9 381 482,50 € au financement de la section d'investissement,
- pour 7 562 498,07 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget 2016.